



# MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise - Canton de Pontoise

Rue du Four – 95830 FREMECOURT

Tél : 01-34-66-62-84 – Fax : 09-70-60-52-54

Mail : [mairiefremecourt@orange.fr](mailto:mairiefremecourt@orange.fr)

**ARRETE N° 10.2023 – Entreprise EUROVIA – 48 Avenue Gabriel Péri 78360 MONTESSON – A compter du 9 Mai 2023 au 12 Mai 2023 – Rue du Four, Chemin de la Saussaie et Sente de Derrière les murs à FREMECOURT – concernant la réfection des chaussées.**

Le MAIRE de FREMECOURT 95830,

Vu le CODE de la ROUTE, et notamment les articles R 110 .1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18, et R 411.25 à R 411.28,

Vu le CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES, notamment l'article L.2212-2, ainsi que les articles L.2213.1 à L.2213.6,

Vu la LOI n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités territoriales, complétée et modifiée par la LOI n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel en date du 6 Novembre 1982

**ARRETE D'INTERDICTION de STATIONNEMENT et de RESTRICTION de la CIRCULATION à FREMECOURT 95830 à compter du 9 Mai 2023 jusqu'au 12 Mai 2023 entre 8 heures et 17 heures.**

Arrêté fait au profit de :

- **Entreprise EUROVIA – 48 Avenue Gabriel Péri 78360 MONTESSON – Monsieur BREMOND Frédéric – Tél : 01-30-15-26-26 – Mail : [frederic.bremond@eurovia.com](mailto:frederic.bremond@eurovia.com)**

Considérant qu'en raison des travaux de **réfection des chaussées** qui se dérouleront **Rue du Four, Chemin de la Saussaie et Sente de Derrière les murs à FREMECOURT**, à compter du **9 Mai 2023 jusqu'au 12 Mai 2023**.

Il y a lieu de procéder à une INTERDICTION DU STATIONNEMENT et à une RESTRICTION de la CIRCULATION **Rue du Four, Chemin de la Saussaie et Sente de Derrière les murs à FREMECOURT** entre **8 heures et 17 heures** les jours ouvrables (sauf urgence des riverains ou pour des besoins d'assistance ou de secours à la personne ou pour des véhicules utilisés pour remplir une mission de service public)

**A R R E T E :**

**ARTICLE 1 :**

A compter du **9 Mai 2023 jusqu'au 12 Mai 2023** dates projetées des travaux qui auront lieu :

**Rue du Four, Chemin de la Saussaie et Sente de Derrière les murs à FREMECOURT 95 830**

Il y aura une INTERDICTION DE STATIONNEMENT et une RESTRICTION de la CIRCULATION tous les jours ouvrables de **8 heures jusqu'à 17 heures** pour les besoins des travaux désignés ci-dessus



# MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise - Canton de Pontoise

Rue du Four – 95830 FREMECOURT

Tél : 01-34-66-62-84 – Fax : 09-70-60-52-54

Mail : [mairiefremecourt@orange.fr](mailto:mairiefremecourt@orange.fr)

## **ARTICLE 2 :**

Par dérogation aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup>, cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules utilisés pour remplir une mission de service public, ou pour des besoins d'assistance et de secours à la personne.

L'accès libre aux piétons sera maintenu. L'entreprise prendra les dispositions pour rendre praticable l'accès aux propriétés dans le cadre d'intervention d'urgence.

## **ARTICLE 3 :**

Les signalisations d'interdiction de stationnement, de circulation, ou même de déviation si nécessaire, seront conformes aux prescriptions définies par l'instruction ministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté ministériel du 6 Novembre 1992.

## **ARTICLE 4**

La surveillance et la signalisation du chantier seront assurées par : L'entreprise concernée.

## **ARTICLE 5 :**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

## **ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de FREMECOURT.

## **ARTICLE 7 :**

Conformément à l'article R 102 du Code des Tribunaux Administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CERGY dans le délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

## **ARTICLE 8 :**

Monsieur le Maire de FREMECOURT, le Lieutenant-Colonel commandant le Groupement de GENDARMERIE du Val d'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A FREMECOURT, le 28 Avril 2023

Le Maire

Stéphane BALAN